

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung

Association pour l'aménagement du territoire

Associazione per la pianificazione del territorio

Associaziun per la planisaziun dal territori

Introduction à l'aménagement du territoire

Planification communale au niveau stratégique

Christa Perregaux, directrice adjointe, EspaceSuisse

Lausanne, le 14 mars 2024

La planification communale **Introduction 1**



L'aménagement du territoire est une discipline transversale. Elle n'est ni que la question du paysage urbain ou naturel, ni celle du monde agricole, elle ne peut être conçue comme un ingénieur réfléchit à la complexité d'un pont en haute montagne pour enjamber un torrent, elle ne se résume pas à mettre à disposition le cadre pour un marché économique libre, elle n'est pas que la mobilité, ni que la protection du climat....

.... l'aménagement du territoire est tout cela ensemble (et bien plus encore) et c'est ce qui le rend attaquant sur plusieurs points, mais lui donne aussi tout son intérêt et sa richesse.

Christia Perregaux, EspaceSuisse

14 mars 2024

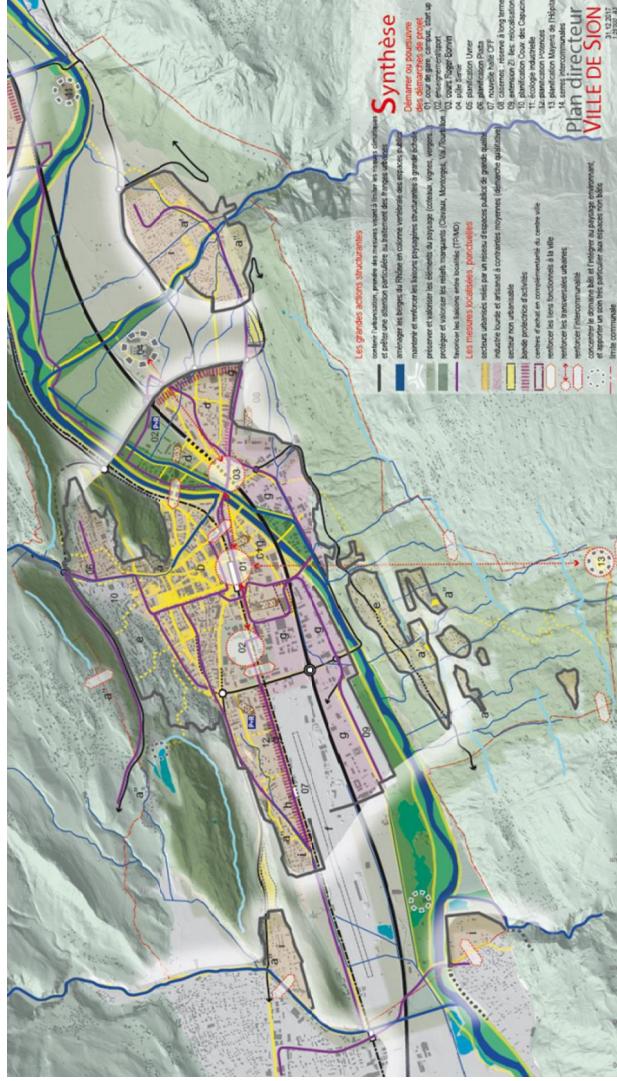
Planification communale au niveau stratégique Instrument stratégique et de coordination

EspaceSuisse

2

La planification communale **Introduction 2**

En tant que responsable en aménagement du territoire, nous ne pouvons nous contenter d'une seule vision des choses, nous sommes contraints de rester flexibles dans la tête et dans les actes, ouverts et avec une vision large et à long terme. Nous sommes invités à changer de regard, à regarder une situation connue par différents angles de vue pour pouvoir prendre la décision la plus alignée possible par rapport au développement souhaité et durable de la commune.



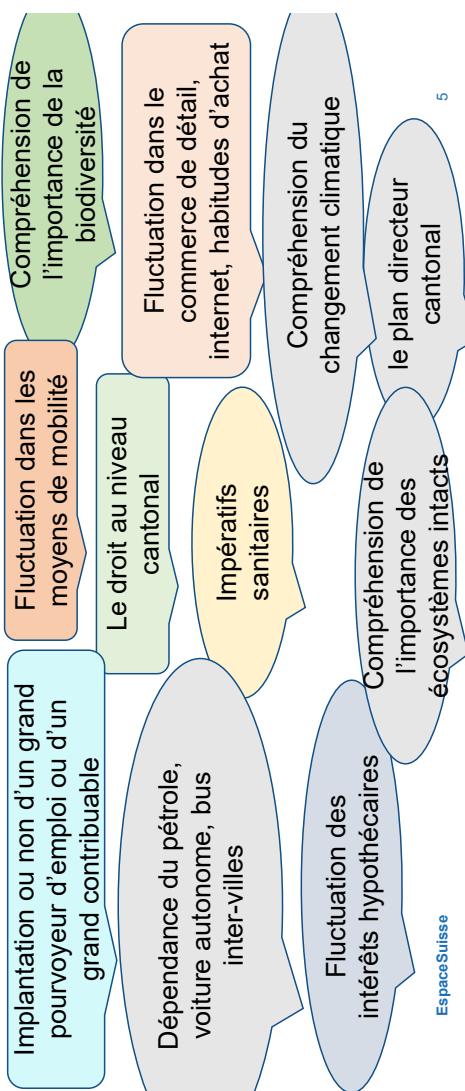
EspaceSuisse

3

21.12.2017
21.12.2017
VILLE DE SION
Plan directeur
www.ville-sion.ch

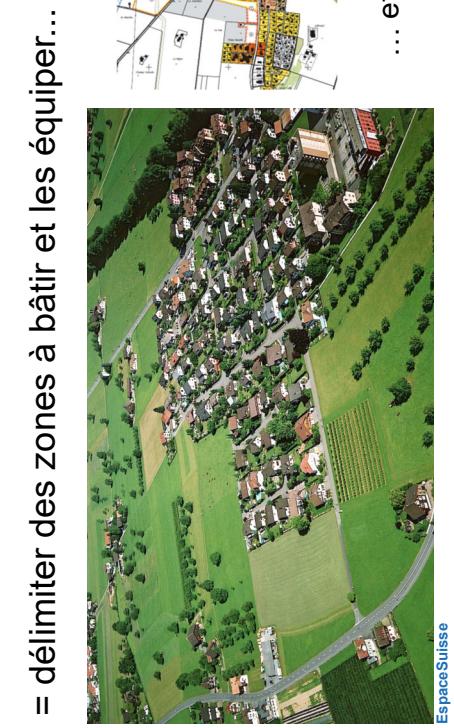
Planification directrice communale

Le droit et les faits changent parfois rapidement



Autrefois

La planification autrefois



= délimiter des zones à bâtir et les équiper...

... et aujourd'hui?

6

EspaceSuisse

Aujourd'hui

Travail stratégique, agir et non réagir

Aujourd'hui, les communes utilisent les instruments d'aménagement du territoire comme des instruments de conduite stratégique. Ceux-ci leur apportent...

- une qualité de vie et de résidence élevée, donc une place économique plus attrayante
- des économies au niveau des coûts d'infrastructure
- rues, écoles, approvisionnement et élimination, entretien
- une marge de manœuvre pour des développements futurs
- plutôt que des coûts pour des réparations ultérieures

7

Structure

Comment procéder au niveau communal?

1. Bases	Où en sommes-nous?
2. Cadre juridique, plan directeur cantonal, plan directeur régional, projet d'agglomération	Quel est le cadre donné?
3. Conception directrice, projet de territoire communal, options de développement communal, plan directeur communal	Où voulons-nous aller?
4. Plan d'affectation et règlement	Mise en œuvre

EspaceSuisse

Qui agit au niveau stratégique?

3. Conception directrice, projet de territoire communal, options de développement communal, plan directeur communal	Où voulons-nous aller?
	Mesures

Dépend du droit cantonal

- Par exemple: l'exécutif ou une délégation de l'exécutif;
- Commission d'urbanisme ou des constructions, ou commission spéciale
- Participation de certains groupements de la population
- Atelier de planification ouvert avec large participation de la population

Nécessité d'un conseil et d'un accompagnement externe urbaniste, expert en communication...

EspaceSuisse

Commune de Fläsch GR 830 habitants, rural, montagne

En 2004: Conception de 21 pages, 1 page par thème
Sur le thème de la planification et des constructions: huit mesures + indication de l'organe responsable

Par exemple:

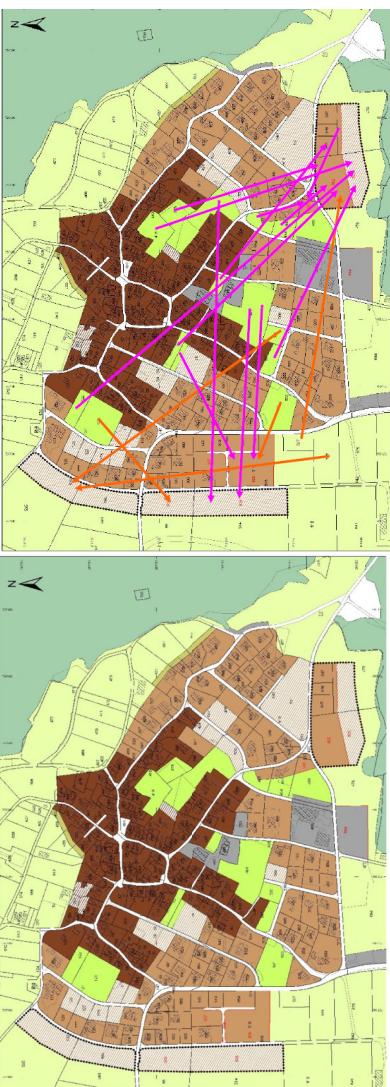
- maintien des vignes au centre du village
- mise sur pied d'un conseil «construction» orienté client l'idée est de prendre contact le plus tôt possible avec les personnes intéressées à construire/rénover
- volonté politique forte de valoriser les bâtiments vides dans la zone centre
- Recherche active de terrain prêt à la construction dans la zone village



Prix Wakker 2010

EspaceSuisse

Commune de Fläsch GR Échange de terrains

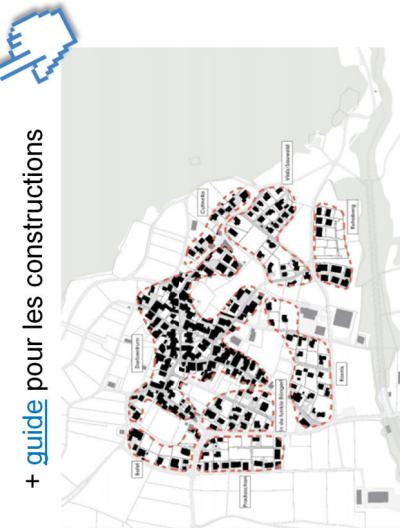


source:
Lutz, Schmid Ingenieure AG, journée d'étude EPF Zurich, 8 septembre 2009

Commune de Fläsch (GR)

En 2018/2019: nouvelle conception faite de manière participative. 29 pages y compris des «Cahiers des charges» par quartier

+ guide pour les constructions



Planification directrice communale

A quoi sert de faire une planification directrice?

« L'absence de vision ou de projet de territoire place l'ensemble de la chaîne de production (propriétaires, promoteurs, investisseurs, autorités, etc.) dans l'incertitude en n'offrant pas suffisamment de garanties concernant l'évolution future de l'urbanisation. Cela expose les investisseurs et les porteurs de projets à des risques nettement plus grands. »

rapport Confédération, 2017. «Comment encourager la densification des constructions dans les centres urbains?»

EspaceSuisse

13

Planification directrice communale

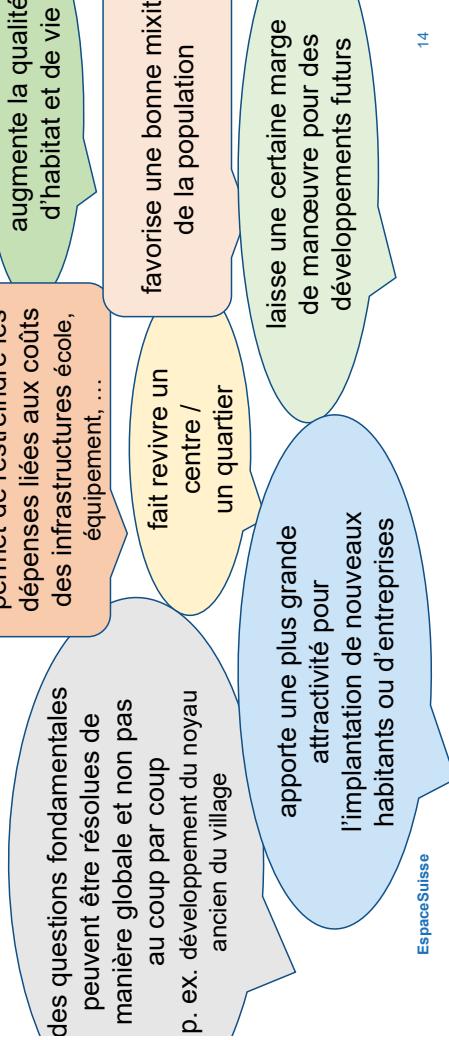
A quoi sert de faire une planification directrice?

« L'absence de vision ou de projet de territoire place l'ensemble de la chaîne de production (propriétaires, promoteurs, investisseurs, autorités, etc.) dans l'incertitude en n'offrant pas suffisamment de garanties concernant l'évolution future de l'urbanisation. Cela expose les investisseurs et les porteurs de projets à des risques nettement plus grands. »

rapport Confédération, 2017. «Comment encourager la densification des constructions dans les centres urbains?»

EspaceSuisse

13



EspaceSuisse

14

Contenu formel possible d'un plan directeur communal

- Formule des mesures concrètes
- Fixe des priorités
- Détermine les responsabilités
- Coordonne les mesures avec la planification financière
- Est régulièrement adapté et informe ainsi sur le degré de réalisation
- Il existe des plans directeur communaux sectoriels ou généraux

Prangins (VD)

densipedia.ch
Instrument d'aide
Développement vers l'intérieur
SwissUp Districts

Bons exemples

Connaissances & outils

Au sujet de densipedia.ch

DE FR Q



EspaceSuisse

Plan directeur communal de la commune de Prangins VD

Objectifs

- Recherche d'une qualité du cadre de vie
- préservation des surfaces agricoles et naturelles, économie du sol
- cohérence et complémentarité des diverses fonctions du territoire rural
- Par exemple
 - contenir l'étalement urbain et développer des logements de qualité
 - aménager les transitions entre territoire urbanisé et territoire rural
 - étudier les possibilités de densification des zones de faible densité
 - améliorer les espaces publics
 - cohabitation des différents modes de déplacements
 - promouvoir la mixité des affectations du sol et du bâti

EspaceSuisse

1.1.2 Densification des zones de faible densité

Etudier les possibilités de densification des zones de faible densité

- augmenter les densités des zones de faible densité et de villes arborées, ceci conformément aux orientations fédérales et cantonales
- implanter dans ces zones quelques activités compatibles avec le logement

Measures

- faire la possibilité de densifier les zones de faible densité selon les caractéristiques des lieux demandés
- étudier les incidences de densification sur le chômage, ses effets en ce qui concerne les potentialités en ce qui concerne les attentes isoler la génération de trafic et les attentes paysagères

Note : Dans le secteur au bord du lac, la densification n'est pas encouragée par le plan des Rives du lac (en rémanant voir p. 108).

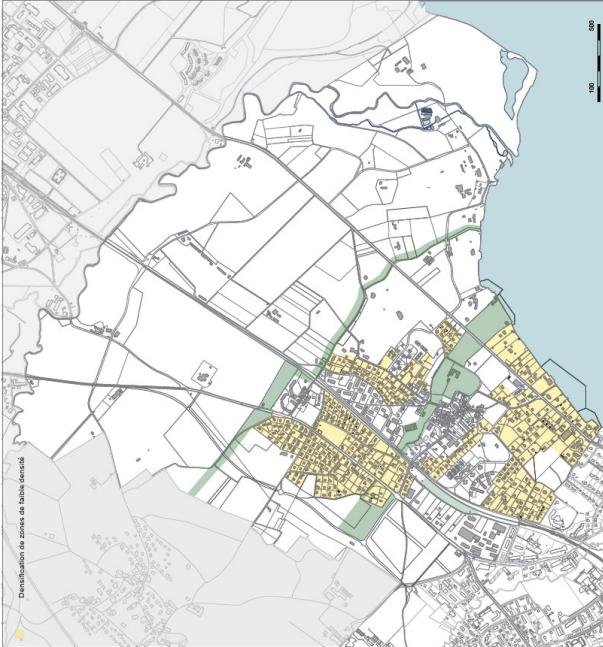
- étudier les incidences de densification sur le chômage, ses effets en ce qui concerne les potentialités en ce qui concerne les attentes isoler la génération de trafic et les attentes paysagères

Rapport des avis des habitants lors du premier atelier de concertation (23 juin 2007)

- La nécessité de densifier les zones habitées, en particulier des zones villes

- Atelier du 26 janvier 2008

- Densification modérée des zones villes



Planification communale Aides et directives des cantons

Q DE FR

densipedia.ch

Innenentwicklung
Développement vers l'intérieur
SuisseCentriPatio

Bons exemples Connaissances & outils Au sujet de densipedia.ch

La nouvelle place de la Broderie crée un lien avec le château au fond et offre une terrasse protégée pour l'Auberge communale

EspaceSuisse

Exercice Planification stratégique

Consultez le plan directeur communal de Sion ou le plan directeur communal de votre commune.

Questions: à qui s'adresse le document (style, compréhension, structure?) Le document est-il facilement compréhensible, intuitif? Pour qui ce document est-il contraignant? Y a-t-il des indications concernant le développement quantitatif de la commune (population, emploi)? Comment le thème des réserves de zones à bâtir est-il traité? Quel est l'idée-phare du développement? Manquent-ils des thèmes à votre avis?

EspaceSuisse

21

Comment procéder au niveau communal?

1. Bases	Où en sommes-nous?
2. Cadre juridique, plan directeur cantonal, plan directeur régional, projet d'agglomération	Quel est le cadre donné?
3. Conception directrice, projet de territoire communal, options de développement communal, plan directeur communal	Où voulons-nous aller?
4. Plan d'affectation et règlement	Mise en œuvre

EspaceSuisse

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazione per la pianizzazione del territorio

Le plan d'affectation; art. 14 LAT

- délimite à la parcelle près le territoire
- définit quelle affectation prend place à quel endroit habitat, travail, agriculture
- définit l'intensité de l'utilisation indice d'utilisation, hauteur des bâtiments, distances aux limites
- définit la durée de l'utilisation art. 15 al. 4 lettre d et 15a al. 2 LAT



de la stratégie aux mesures
Planification de l'affectation

EspaceSuisse

Contrairement au plan directeur, le plan d'affectation est contraignant pour le particulier.

EspaceSuisse

23

Terminologie

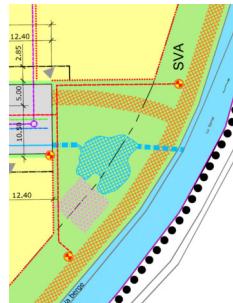
Plan général d'affectation

- Établit le régime général d'utilisation du sol, couvre l'ensemble du territoire



Plan d'affectation spécial

- individualise le régime général, par ex. genre ou intensité de l'affectation; concerne
- des portions de territoire,
 - des projets concrets ou
 - des domaines spécifiques par ex. équipement



EspaceSuisse

La LAT différence trois sortes de zones

- la zone à bâtir art. 15 LAT et 15a LAT
- la zone agricole art. 16 ss. LAT
- la zone à protéger art. 17 LAT

s'y ajoutent

- les zones de droit cantonal art. 18 al. 1 et 2 LAT (18bis nLAT)
- la forêt art. 18 al. 3 LAT

EspaceSuisse

Modèle de géodonnées minimaux, ARE, 2021 Domaine des plans d'affectation

7.3.2 Affectations primaires

Code_GN	Code_HN	Affectation primaire	Affectation principale
1	11	Zones à bâtir	Zones d'habitation
	12		Zones d'activités économiques
	13		Zones centrales à des besoins publics
	14		Zones affectées à la construction résidente
	15		Zones de tourisme et de loisirs
	16		Zones de transport à l'intérieur des zones à bâtir
	17		autres zones à bâtir
	18		autres zones superposées
	19		autres zones superposées
2	21	Zones agricoles	autres périmetres superposés
	22	Zones agricoles ordinaires	Périmètres avec plan spécial en valeur
	23	Zones agricoles spécialisées	Périmètres avec plan spécial obligatoire non encore en valeur
	29	Zones officielles	Périmètres avec étape d'équipement différente
		autres zones agricoles	autres périmètres superposés
3	31	Zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir	Zones de protection de la nature et du paysage
	32		Zones des eaux et des mises
	39		autres zones à protéger à l'extérieur des zones à bâtir
4	41	autres zones à l'extérieur des zones à bâtir	Alignement
	42		autres contenus linéaires
	43		autres contenus irréguliers
	44		autres contenus ponctuels
	49		autres contenus ponctuels

7.3.3 Contenus superposés

Code_UNI	Code_HN	Contenus superposés	Affectation principale
5	51	Zones superposées	Zones superposées de protection du site bâti
	52		Zones superposées de protection de la nature et du paysage
	53		Zones de danger superposées
	59		autres zones superposées
6	61	autres périmetres superposés	Périmètres avec plan spécial en valeur
	62		Périmètres avec plan spécial obligatoire non encore en valeur
			Périmètres avec étape d'équipement différente
			autres périmètres superposés
7	71	Contenus linéaires	
	79		
8	81	Contenus ponctuels	Objets naturels
	82		Monuments culturels
	89		autres contenus ponctuels

- Quels sont les dix conditions nécessaires pour mettre du terrain en zone à bâtir et pour confirmer une zone à bâtir non construite dans la zone à bâtir lors d'une révision du plan d'affectation?

Y répondre en lisant l'art. 15 LAT

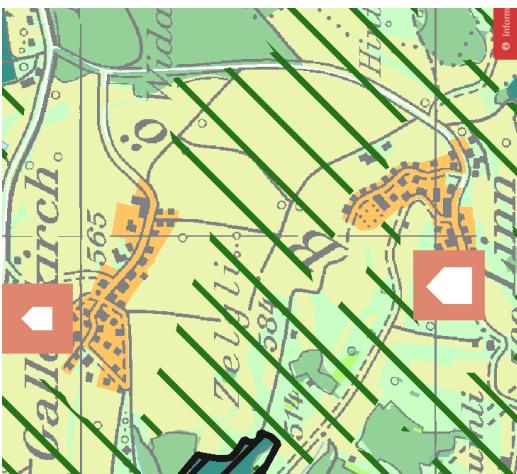
- les zones de droit cantonal art. 18 al. 1 et 2 LAT (18bis nLAT)
- la forêt art. 18 al. 3 LAT

EspaceSuisse

Condition 1

La zone à bâtir doit être délimitée pour les 15 ans à venir

Besoins prévisibles



Extrait de la carte générale du plan directeur cantonal argovien, 2015

EspaceSuisse



Reclassement avec concentration des droits à bâtir
© Sils im Engadin, GR

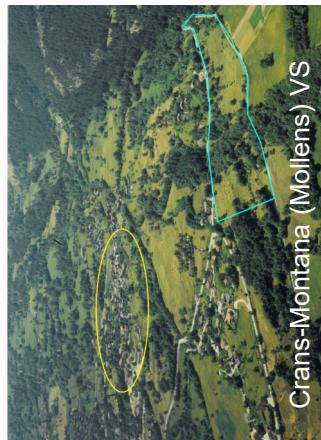
Exemple sur densipedia et Inforum 3/2018 «Zoom sur Sils GR»

EspaceSuisse

Condition 2

Il faut réduire les zones à bâtir surdimensionnées

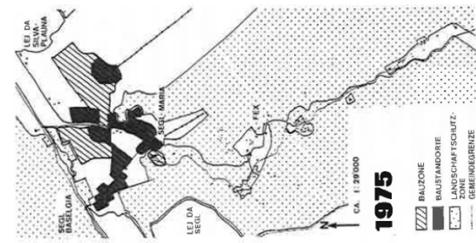
allant clairement au-delà des 15 ans



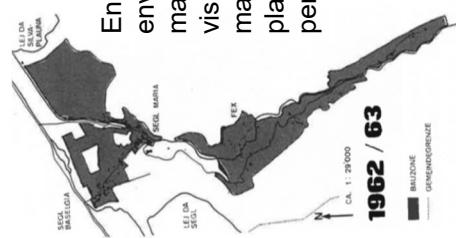
Crans-Montana (Mollens) VS

Des solutions sur mesures sont nécessaires

Inforum 2/2014



En 1962, Sils comptait env. 300 hab. et un maximum de 2'500 visiteurs en haute saison, mais elle disposait d'un plan de zones pour 15'000 personnes.



Réduction de la zone à bâtir de deux tiers

EspaceSuisse

Condition 3

Il faut coordonner les zones à bâtir au niveau régional



- Arrêt du Tribunal fédéral 1C_15/2013 du 9 août 2013, Cressier FR, résumé dans RJ EspaceSuisse n° 4488 et présenté dans Inforum 6/2013
- Arrêt du Tribunal fédéral 1C_494/2016 du 26 novembre 2018, Develier JU, résumé dans RJ EspaceSuisse n° 5617 et présenté dans Inforum 2/2019

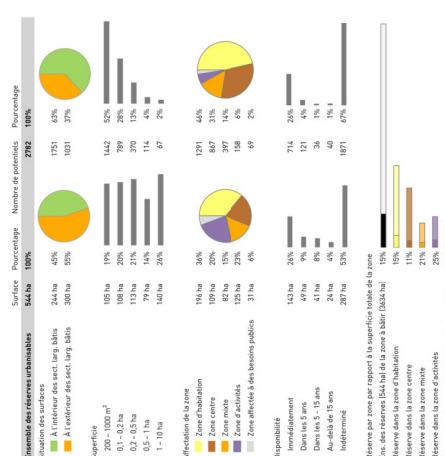
Condition 4

Avant toutes nouvelles mises en zone à bâtir, il faut utiliser les réserves et développer vers l'intérieur

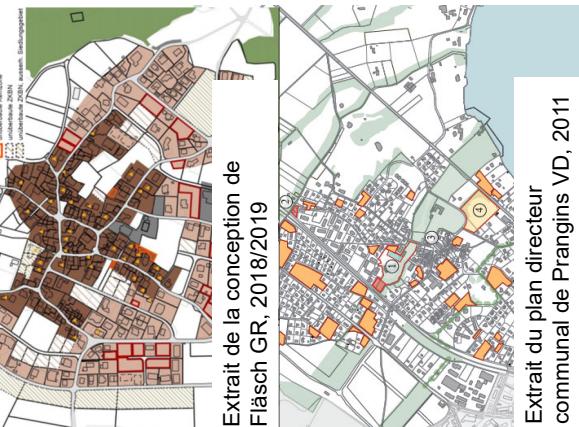


EspaceSuisse

Tableau des réserves en zone à bâtir dans le canton du Jura



Extrait de la conception de Fläsch GR, 2018/2019

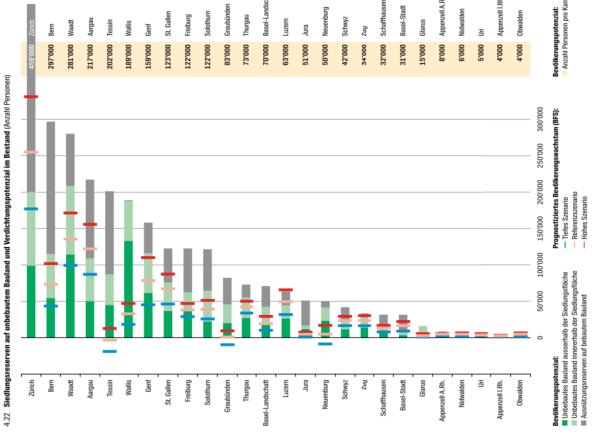


Extrait du plan directeur communal de Prangins VD, 2011

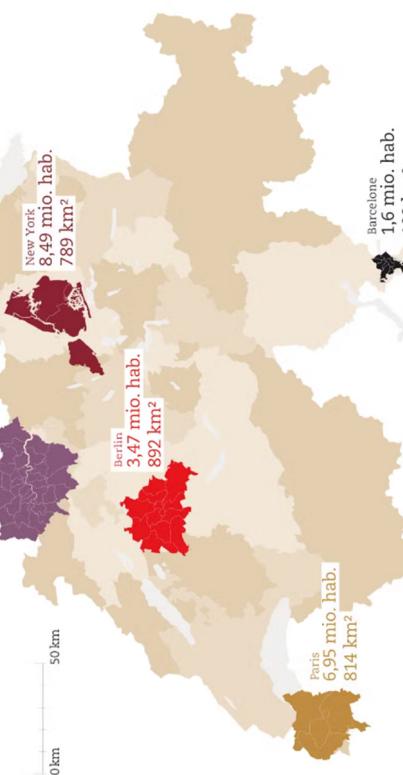
Changement de paradigme Suffisamment de place!

Presque tous les cantons disposent de suffisamment de zones à bâtir non construites pour accueillir des logements pour le nombre de personnes supplémentaires attendus d'ici 2035.

Zones à bâtir non construites + 1.6 Mio. de pers.
Potentiel de développement + 1.1 Mio. Personen
vers l'intérieur:



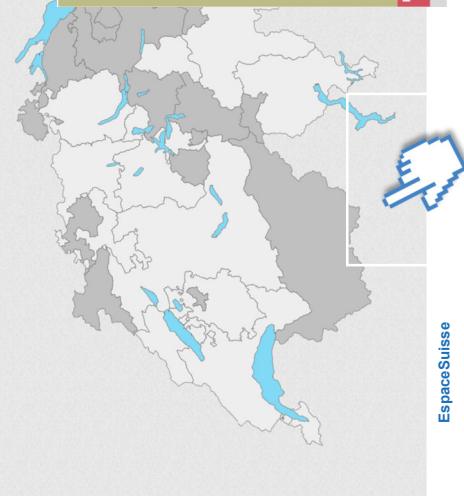
EspaceSuisse



Une Suisse à 29 millions d'habitants (Avenir Suisse: CH 1995-2035 – Tendances globales, défis nationaux, solutions libérales)

37

Esp:



21. avril 2023:

Une mise à jour mineure de la carte des secteurs d'urbanisation et de la limite de la zone à bâti/Bauzonegrenze

Limit communale/Gemeindegrenze

Limit de la zone à bâti/Bauzonegrenze

Siedlungskörper (weitgehend überbautes Gebiet)

Tissu urbain secteur largement bâti

Potentiel de développement interne

Immobienentwicklungspotential

Dent creuse

Baulücke

Reserve externe

Ausweichreserve

Secteur pour un développement vers l'intérieur/Tilgigkeit für Innenentwicklung

Prinzipielle Kategorisierung der Siedlungsflächenarten

Schéma de principe des catégories de surfaces urbanisées/Prinzipskizze der Siedlungsflächenarten

raum+ actualités

21. avril 2023:

Une mise à jour mineure de la carte des secteurs d'urbanisation et de la limite de la zone à bâti/Bauzonegrenze

Limit communale/Gemeindegrenze

Limit de la zone à bâti/Bauzonegrenze

Siedlungskörper (weitgehend überbautes Gebiet)

Tissu urbain secteur largement bâti

Potentiel de développement interne

Immobienentwicklungspotential

Dent creuse

Baulücke

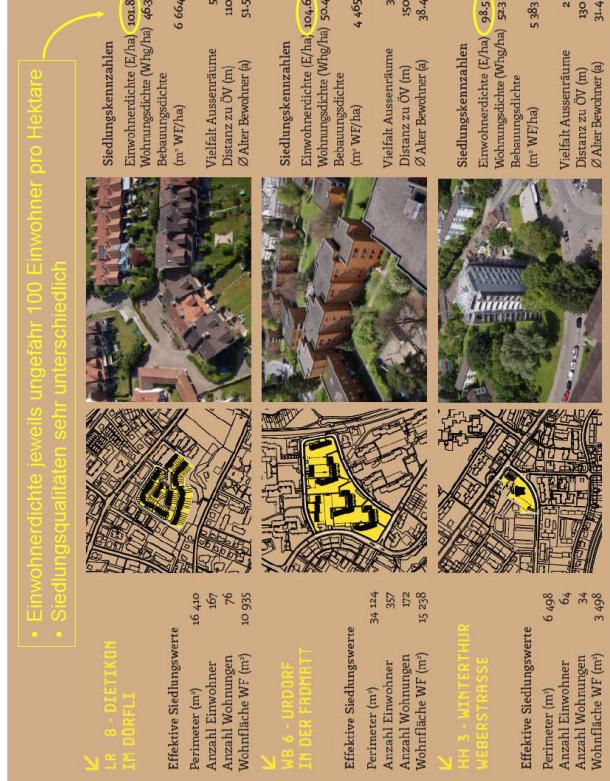
Reserve externe

Ausweichreserve

Secteur pour un développement vers l'intérieur/Tilgigkeit für Innenentwicklung

Prinzipielle Kategorisierung der Siedlungsflächenarten

Schéma de principe des catégories de surfaces urbanisées/Prinzipskizze der Siedlungsflächenarten



Source «Dichte begreifen»
canton de Zurich

Revitalisation de la place du village à Lens (VS)



Lens VS

La commune a transformé ce lieu en réelle place du village avec terrasse (avant route + parking à ciel ouvert)

⇒ Augmentation de l'attractivité,
donne une image positive,
donne envie aux propriétaires
de rénover à leur tour

EspaceSuisse



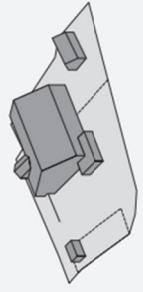
À rechercher sous: Enjeux du développement vers l'intérieur, sur les sites des cantons [FR](#); [NE](#) (au bas de la page: «pour en savoir plus»); [VS](#) 

Les enjeux du développement vers l'intérieur



VILLARSIVIRIAUX (FR) | ROUTE DE LA GARE
Transformation d'une ferme du XIX^e siècle

AVANT



	AVANT	APRÈS	BILAN
Surface parcelle	2498 m ²	2498 m ²	-10 m ²
Surface bâtie	460 m ²	460 m ²	0 m ²
Surface de plancher	726 m ²	1035 m ²	+309 m ²
Densification humaine	2 h/ha	16 h/ha	+14 h/ha



Densifier la zone villa

VILLARS-SUR-GLÂVE

Administration communale
Case postale 175
1732 Villars-sur-Glâve 1
Tél. : +41 26 33 33
Fax. : +41 26 460 23 39

PETIT

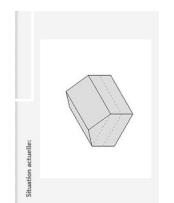
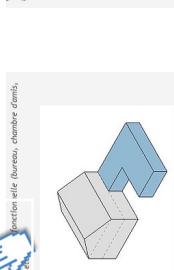
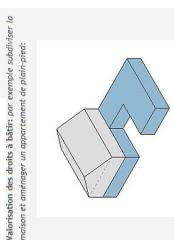
Présentation
Aménagement du territoire
Plan d'aménagement local (PAL) 2016

Métamorphouse
Conseil personnalisé pour les propriétaires de maisons individuelles
+ retour

Autonomie sociale et environnementale
Contrôle des habitants
Finances et impôts
Instruction publique
Santé sociale et caractéristiques
Gestion technique
Gestion de l'habitation
Services techniques

Validation des droits à habiter par exercice suffisant (la maison et son emplacement sont éligibles au plan-pacte).

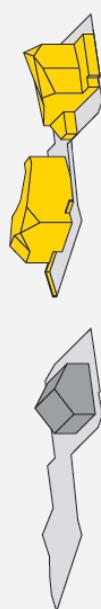
www.villars-sur-glâve.ch > services techniques > aménagement du territoire > [Métamorphose](#) 



EspaceSuisse

Les enjeux du développement vers l'intérieur

VOUVRY (VS) | RUE DU RIOND
24 logements avec panorama sur la vallée du Rhône



	AVANT	APRÈS	BILAN
Surface parcellaire	1560 m ²	1560 m ²	
Surface bâtie	220 m ²	660 m ²	+ 440 m ²
Surface de Plancher	440 m ²	3340 m ²	+ 2900 m ²
Densification humaine	3 hab./a	52 hab./a	+ 49 hab./a



Un développement vers l'intérieur a aussi ses limites



Structures bâties denses et de qualité



Milieu bâti déjà dense

Espace Suisse

La densité conjuguée avec la qualité ?

Deux exemples de densité comparable mais de qualité différente



Quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau (Al)



Le Pommier à Genève (Ch)

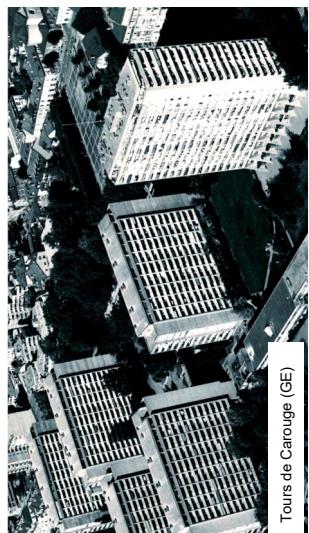
Deux quartiers, Le Pommier à Genève et Vauban à Fribourg-en-Brisgau, sont de densité comparable, autour de 1 à 1.5. Mais ils sont très différents selon d'autres points de vue:

- la diversité: face d'un côté, face de l'autre
- la taille des immeubles: grands immeubles unitaires d'un côté, petits immeubles mitoyens de l'autre
- la hauteur et l'empilage au sol: immeubles hauts et grands espaces libres d'un côté, immeubles de 3 à 4 étages et forte emprise au sol de l'autre
- les espaces libres: grande cour centrale partagée d'un côté, petits groupes de propriétaires-constructeurs ou coopérateurs de l'autre
- les constructeurs: grands opérateurs d'un côté, petits groupes de propriétaires-constructeurs ou coopérateurs de l'autre
- l'évolution: d'un côté, quartier réalisé et terminé d'un coup, de l'autre, réalisation progressive et évolutive
- le confort spatial: loggias érectiles d'un côté, logements prolongés par des balcons et des jardins de l'autre
- la présence de la nature: disciplinée d'un côté, exubérante et échevelée de l'autre
- la mobilité: beaucoup de voitures autour et en sous-sol d'un côté, très peu de voitures et un partage des rues avec les piétons de l'autre (enfants qui « jouent dans la rue »)

Richard Quinicornet et Marcos Weil (2012)



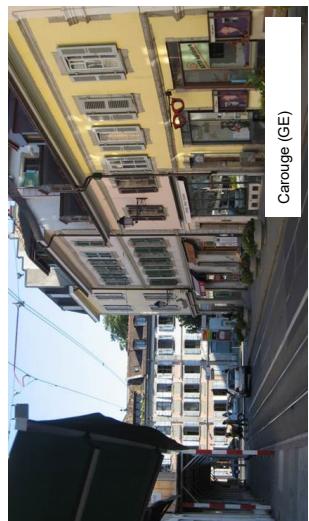
Tours de Bümpliz (BE)



Tours de Carouge (GE)



Vieille ville de Berne



Carouge (GE)

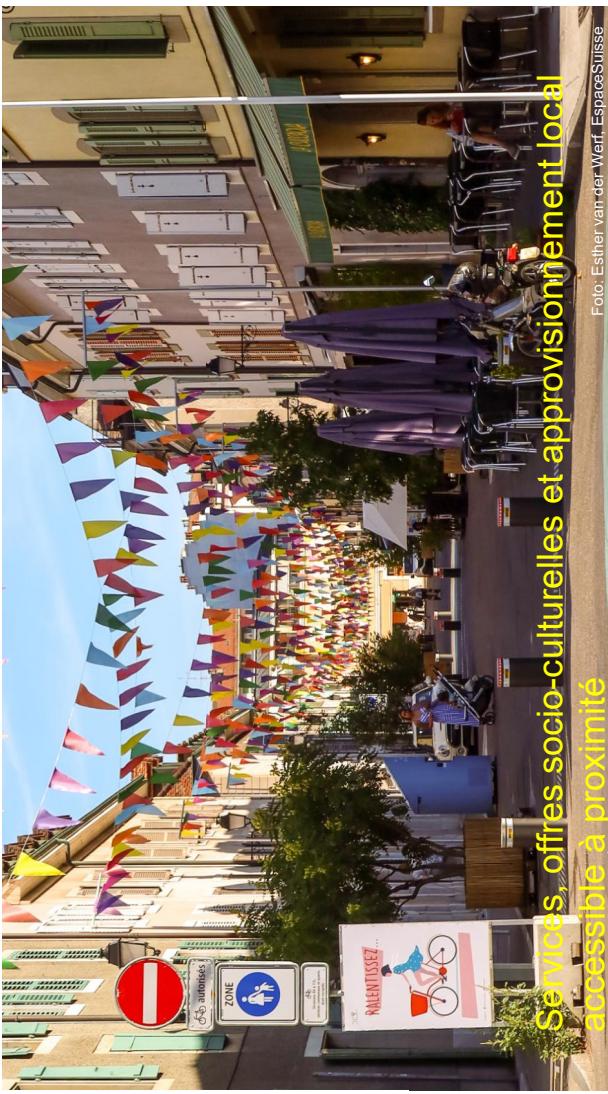


Foto: Esther van der Werf, EspaceSuisse



La densité n'est pas une invention nouvelle:

- économie du sol agricole
- proximité
- communauté
- commerces et services

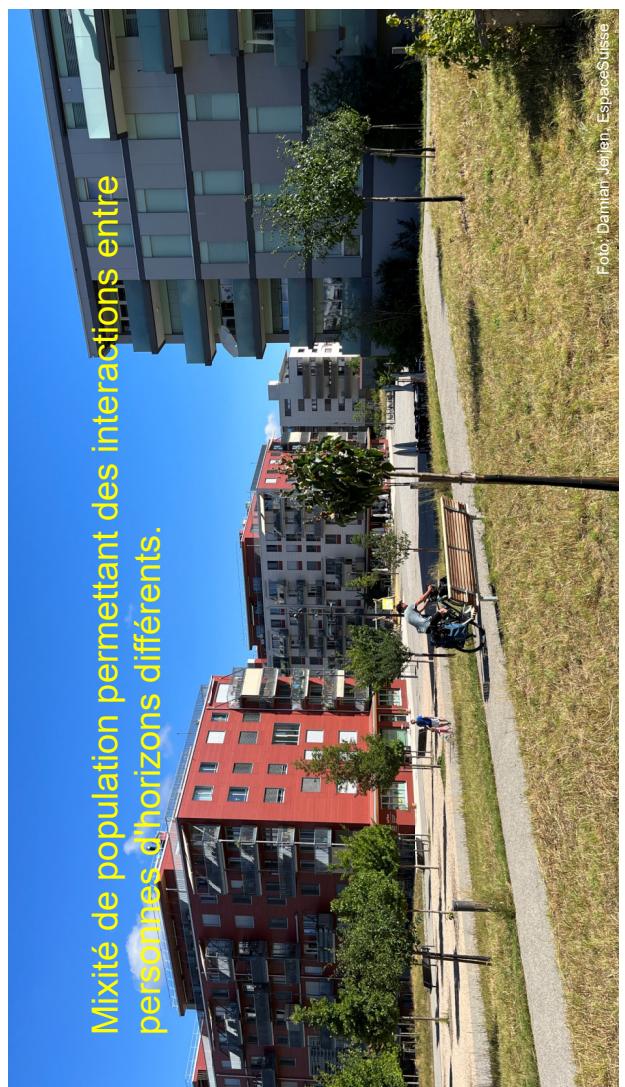
EspaceSuisse



EspaceSuisse

Foto: Damian Jeljen, EspaceSuisse

Mixité de population permettant des interactions entre personnes d'horizons différents.

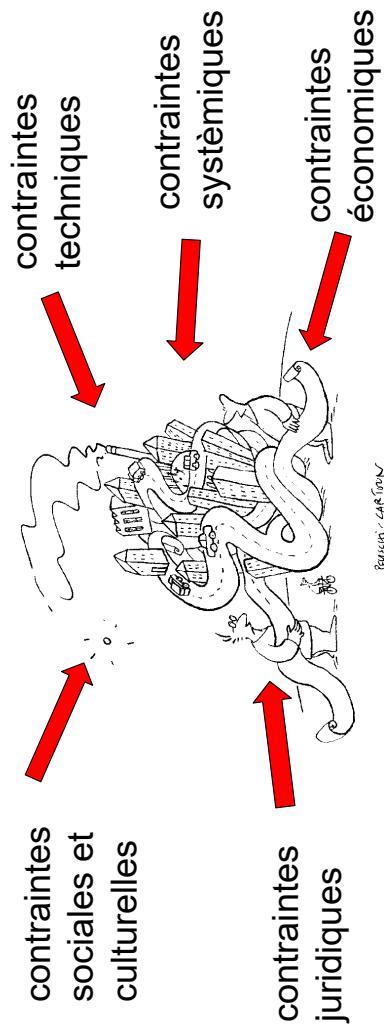


Qu'est-ce qui rend un développement vers l'intérieur difficile à réaliser / Quelles sont les contraintes (sociales, culturelles, juridiques, techniques, économiques) ?

Exercice

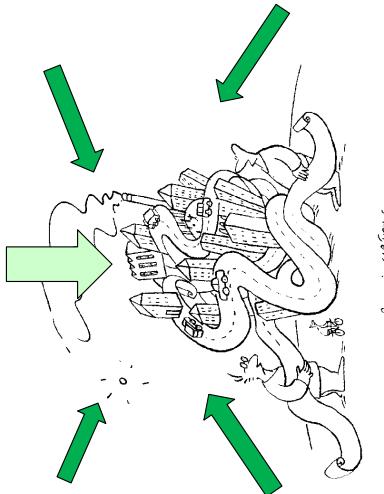
Les difficultés d'un développement vers l'intérieur

Exercice



Que faire pour néanmoins développer vers l'intérieur?
communication, droit, méthodes, sociabilité des mesures...

Prendre en compte la complexité / «Faire avec»



PARIS

EspaceSuisse

De nouvelles tendances et idées en aménagement du territoire Par exemple **Superblocks** et **ville des 15 min.**

Les îlots superblocks = approche innovante d'aménagement urbain qui vise à créer des quartiers plus agréables et plus vivables.

www.smartcityhub.ch =>

test de deux îlots superblocks à Bâle

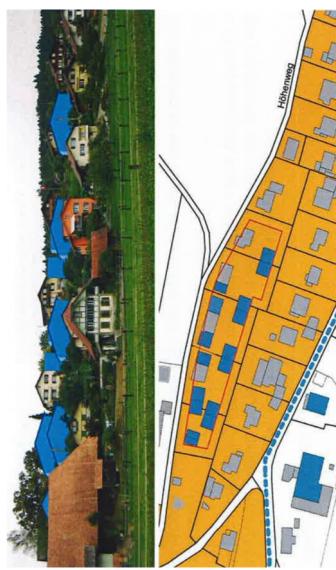
Les tests sont prévus de l'automne 2024 à l'automne 2025. Pour ce faire, le canton souhaite également installer temporairement du mobilier urbain permettant de s'asseoir et des plantes en pot dans les quartiers.



PARIS
VILLE DES 15 MINUTES (PARIS EN COMMUN)

EspaceSuisse

De nouvelles tendances et idées en aménagement du territoire Par exemple: expérimentation



EspaceSuisse

Condition 5 Viser à ne pas morceler les terres cultivables



57

Zone de dialogue/concertation « Fairnesszone »

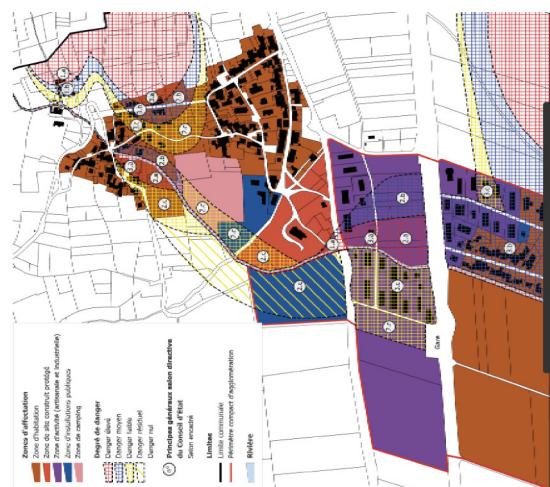
Commune d'Ersigen (BE)
Phase de test et ensuite
reprise définitive dans le
règlement communal



Éviter le mitage du territoire pour éviter le mitage des finances publiques!
..... coûts des infrastructures

Google Earth®

Condition 6: Le terrain doit être apte à la construction

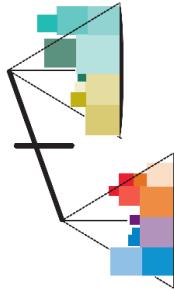


EspaceSuisse

Données topographiques et dangers naturels

Conditions 7-9

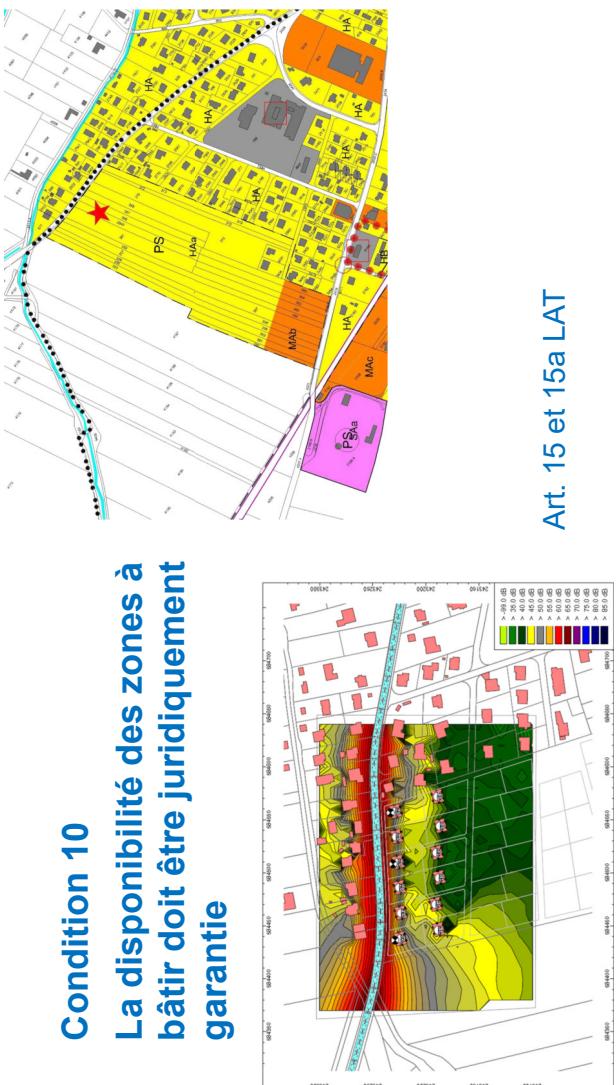
- Pesée des intérêts selon les articles 1 et 3 LAT
- Respect du plan directeur cantonal
- Capacité financière d'équiper



EspaceSuisse

Condition 10

La disponibilité des zones à bâtrir doit être juridiquement garantie



Art. 15 et 15a LAT

Disponibilité garantie sur le plan juridique art. 15 et 15a LAT

- Politique foncière active
- Droit d'emption
- Mise en zone à bâtrir limitée dans le temps
- Imposition à la valeur vénale de parcelles non construites
- Compensation de la plus-value
- Règlementations contractuelles
- Remembrement
-

> ou une combinaison de ces mesures

- Territoire & Environnement 5/2013: «la disponibilité des terrains à bâtrir dans les cantons et les communes»
- www.espaceuisse.ch > Aménagement du territoire > Moyens et règles pour développer vers l'intérieur > Disponibilité des zones à bâtrir

Zone agricole art. 16 et 16a LAT

- But de la zone agricole
 - garantir l'approvisionnement du pays à long terme
 - sauvegarder le paysage
 - sauvegarder des espaces de délassement
 - assurer l'équilibre écologique
- à maintenir autant que possible libre de toute construction



EspaceSuisse

Séparer les zones à bâtrir de celles qui ne le sont pas = principe constitutionnel

- Marchés fonciers séparés visant à soustraire le sol agricole à la spéculation foncière
- Des règles distinctes concernant la propriété et l'acquisition des terres: en principe, seul un agriculteur en activité peut acheter des terrains en zone agricole.
- Des règles de droit de l'aménagement différentes
 - Zones à bâtrir: droit cantonal et communal
 - Zones de non bâtrir: droit fédéral

EspaceSuisse

Zones à protéger art. 17 LAT

- Il s'agit du patrimoine naturel ou bâti comprenant
 - des paysages d'une beauté particulière ou de grande valeur en tant qu'élément du patrimoine culturel
 - des sites historiques ou
 - des biotopes des animaux et des plantes ...



EspaceSuisse



EspaceSuisse

Autres zones et territoires art. 18 LAT

- 1 Le droit cantonal peut prévoir d'autres zones d'affectation.
- 2 (...)
- 3 L'aire forestière est définie et protégée par la législation sur les forêts.



Zone de gravrière



Zone de golf

EspaceSuisse

Zones réservées art. 27 LAT

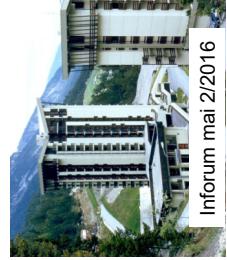
- S'il n'existe pas de plan d'affectation ou que l'adaptation d'un tel plan s'impose, l'autorité compétente peut prévoir des zones réservées dans des territoires exactement délimités. A l'intérieur de ces zones, rien ne doit être entrepris qui puisse entraver l'établissement du plan d'affectation.

- Une zone réservée ne peut être prévue que pour cinq ans au plus; le droit cantonal peut prolonger ce délai.

Révision d'un plan d'affectation art. 21 al. 2 LAT

- ...si les circonstances se sont sensiblement modifiées.
- Mais plus un plan est récent, plus il faut compter avec son maintien.
=> Stabilité du plan versus intérêt public à l'adaptation du plan

Le plan général d'affectation non conforme à la LAT (zones à bâtir surdimensionnées) doit d'abord être adapté avant qu'un plan de quartier puisse être adopté



EspaceSuisse

arrêt du TF 1C_568/2015 du 13.1.2016, Mollens VS in RJ EspaceSuisse n° 4966

Jurisprudence du Tribunal fédéral

Jurisprudence du Tribunal fédéral

Plan général d'affectation contraire à la LAT (zones à bâtrir surdimensionnées).
Avant d'équiper un quartier, il faut adapter le plan.



arrêt du TF 1C_447/2015 du 21.1.2016,
St. Niklaus VS in RJ EspaceSuisse n° 5024

EspaceSuisse

69



Un voisin peut-il s'opposer à la délivrance d'un permis de construire en exigeant que le plan d'affectation comprenant des zones à bâtir surdimensionnées soit auparavant révisé (contrôle incident du plan)?

«Pour que l'entrée en vigueur de la nouvelle de 2012 constitue une modification sensible des circonstances, il faut que d'autres éléments s'y ajoutent comme la localisation de la parcelle, son niveau d'équipement et la date d'entrée en vigueur du plan d'affectation.»

contrôle incident du plan accepté dans les arrêts du TF

- 1C_40/2016 du 5.10.2016, Bregaglia GR, in RJ ES n° 5226 et 1C_308/2017 du 4.7.2018, Condisa VD, in RJ ES n° 5589
- Contrôle incident du plan refusé dans les arrêts du TF
- 1C_326/2016 du 7.12.2017, Brembien VD, in RJ ES n° 5504 et 1C_244/2017 du 17.4.2018, Oron VD, in RJ ES n° 5520

EspaceSuisse

Le rapport explicatif, art. 47 OAT

- Le rapport explicatif a pour objectif d'expliquer les orientations de l'aménagement communal.
- Il décrit la démarche, permet de justifier les options prises, présente les aspects pris en compte (la pesée des intérêts) et montre comment la coordination s'est déroulée.
- les résultats de l'information et de la participation sont consignés et analysés dans le rapport. La prise en compte ou non des remarques doit être justifiée

Territoire & Environnement 4/2018
«Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT».

EspaceSuisse

Comment procéder au niveau communal?

1. Bases	Où en sommes-nous?
2. Cadre juridique, plan directeur cantonal, plan directeur régional, projet d'agglomération	Quel est le cadre donné?
3. Conception directrice, projet de territoire communal, options de développement communal, plan directeur communal	Où voulons-nous aller?
4. Plan d'affectation et règlement	Mise en œuvre

EspaceSuisse

Le règlement communal doit répondre aux principes suivants

- légiférer, mais ne pas expliquer
- rester concis et précis éviter des problèmes d'interprétation
- ne pas répéter ce qui existe déjà dans d'autres lois
- ne pas «inventer» de nouvelles notions
- trier ce qui doit se trouver dans un règlement et ce qui n'en fait pas partie droit privé, mise en œuvre, reprise de l'équipement, entretien des infrastructures
- Règle d'or: une idée, un alinéa; au maximum trois alinéas par article

EspaceSuisse

Exercice

Dans la zone village, les toitures seront recouvertes de tuiles naturelles ou couleur vieille tuile. La pente sera de 15° au minimum et de 35° au maximum. Les tuiles flamandes et les tuiles engobées sont proscrites.

Les constructions du type « chalet de montagne » sont interdites dans la zone. Tous les bâtiments sont destinés à l'habitation sauf ceux spécialement prévus à d'autres fins.

Seuls les bâtiments d'un niveau de hauteur normale sont admis.

Cette zone est réservée à l'habitation, au commerce et à l'artisanat. Les activités commerciales, artisanales ou agricoles ne doivent pas provoquer de nuisances excessives. La législation relative à la protection de l'environnement est applicable.

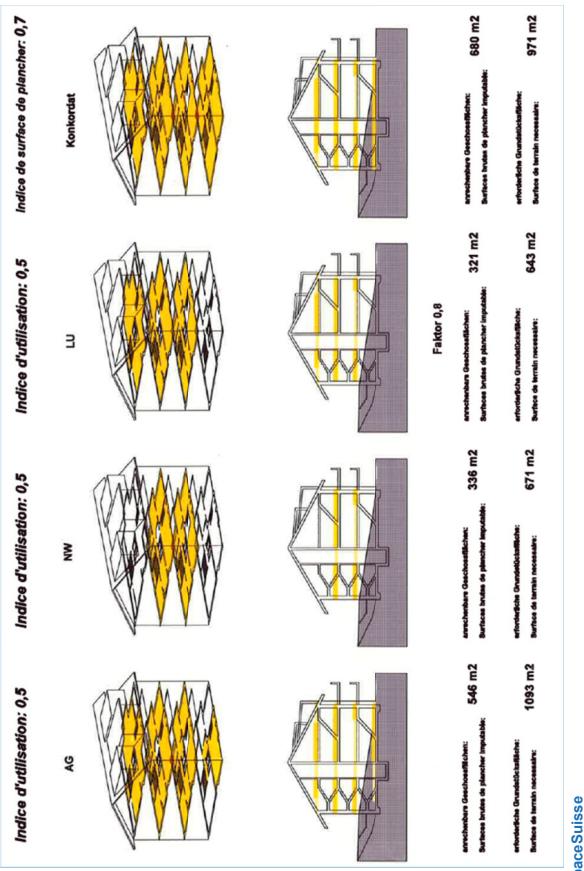
Par exemple pour une zone d'activité

- Al.1 La zone d'activités I est destinée aux entreprises industrielles et artisanales, ainsi qu'aux entrepôts. Les entreprises de service – à l'exclusion des centres commerciaux, du commerce de détail et des installations qui ont des effets analogues à ces derniers sur l'organisation du territoire – peuvent être admises.

- Al.2 Les bâtiments entièrement voués à l'administration sont également admis s'ils sont directement liés à une entreprise établie dans la zone.
- Al.3 L'habitation n'est autorisée que pour les logements de gardiennage ou de fonction qui doivent en principe être intégrés dans les bâtiments.

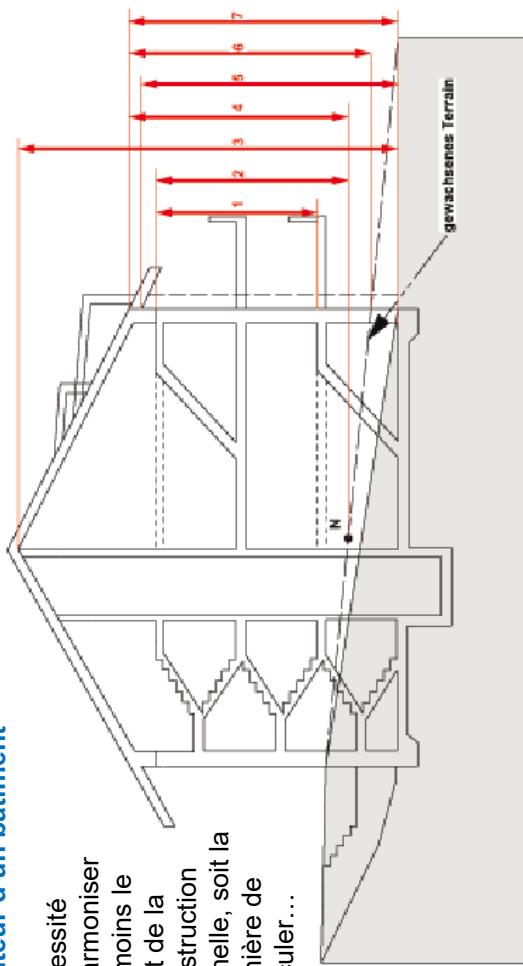
EspaceSuisse





Hauteur d'un bâtiment

nécessité d'harmoniser au moins le droit de la construction formelle, soit la manière de calculer...

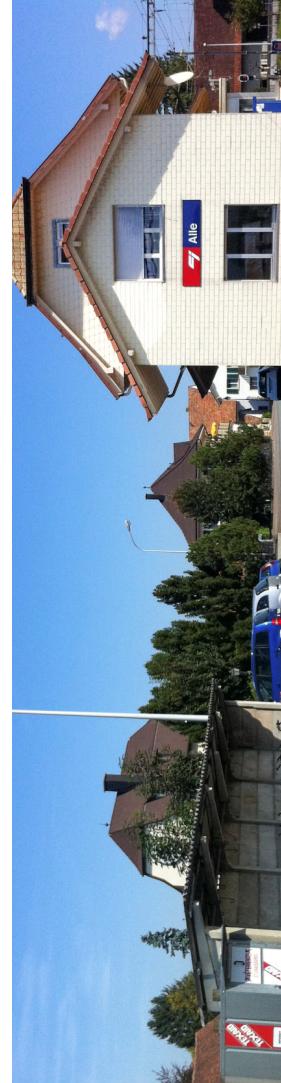


Indices tirés du concordat et de la norme SIA 504 421

Mesures de l'utilisation du sol	Rapport entre la somme de toutes les surfaces de plancher et la surface de terrain déterminante
Indice bruit d'utilisation du sol	Rapport entre la somme des surfaces de plancher déterminantes et la surface de terrain déterminante
Indice d'utilisation du sol	Rapport entre le volume bâti au-dessus du terrain de référence et la surface de terrain déterminante
Indice de masse	Rapport entre la surface déterminante d'une construction et la surface de terrain déterminante
Indice d'occupation du sol	Rapport entre la surface verte déterminante et la surface de terrain déterminante
Indice de surfaces verte	Rapport entre la surface verte déterminante et la surface de terrain déterminante

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Asociación para la planeamiento del territorio



Merci

EspaceSuisse

